

MINISTÈRE DES TRANSPORTS,  
DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS  
ET DES PORTS

EXTRAITS

Par arrêté n° 306 TP/SET du 19 février 1986. — A titre exceptionnel et par dérogation aux dispositions de son cahier des charges, le navire Aauranui II est autorisé à desservir l'atoll de Kaukura.

AVIS OFFICIELS

SERVICE DES DOUANES

COURS DES CHANGES

pour l'application des droits et taxes de douane  
(Arrêté n° 2224 D du 9 septembre 1961)

Période du 1er mars au 9 mars 1986 inclus

PAYS	DEVICES	Cours en Francs Pacifiques
Belgique	1 franc belge	2,72
Suisse	1 franc suisse	66,94
Italie	100 livres	8,21
Etats-Unis	1 dollar U.S.A.	127,72
Australie	1 dollar	90,17
Nouvelle-Zélande	1 dollar	68,30
Canada	1 dollar canadien	92,14
Hong Kong	1 dollar	16,43
Singapour	1 dollar	60,18
Fidji	1 dollar	116,93
Allemagne Occidentale	1 deutsch mark	55,86
Pays-Bas	1 florin	49,41
Suède	1 couronne suéd.	17,53
Norvège	1 couronne norv.	17,86
Danemark	1 couronne danoise	15,14
Autriche	1 schilling	7,95
Espagne	1 peseta	0,88
Portugal	1 escudo	0,85
Japon	100 yens	70,28
Grande-Bretagne	1 livre sterling	186,80

PERMIS DE LOTIR

(Arrêté n° 2081 AA du 23 août 1961)

CERTIFICAT D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX

N° 688 EA.AU du 13 février 1986

Ref : - Décision n° 5521 IDV.AU du 6 octobre 1982 ;  
- Avenant n° 7016 IDV.AU du 21 décembre 1982 ;  
- Arrêté n° 313 EA.AU du 11 décembre 1985.

Les formalités prévues au chapitre 1er du Titre II de la délibération n° 61-44 du 8 avril 1961 portant code de l'aménagement du territoire, concernant la réalisation du lotissement Marae Apeai de 10 lots (n° 16 à 25), sur une partie du lot 5 A issu du partage de la propriété de M. François Bordes, sise à Afaahiti, P.K. 5,00, par M. Jean Martinez, ayant été accomplies, le pré-

sent certificat prévu à l'article 44 de la délibération précitée est délivré sous la responsabilité du lotisseur.

Pour le Président, et par délégation :

*Le ministre de l'équipement, de  
l'aménagement, de l'énergie  
et des mines,*  
E.FRITCH.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES AUTORISATIONS  
DE TRAVAUX IMMOBILIERS DES ILES DU VENT,  
TUAMOTU-GAMBIER ET AUSTRALES

Travaux autorisés le 3 janvier 1986

N° 85-980-3 AU, M. Jean-Jacques Moux, PK 38 - côté montagne - (magasin Suzanne) - Papara, réaménagement et extension d'un snack

N° 85-992-1 AU, M. le maire de Hitiaa O Te Ra, sur la terre Tetiamana - Tiarei, 1 atelier de menuiserie

N° 85-1192-1 AU, M. Pierre Zizou, sur la parcelle 23 d'une partie du lot 1 du domaine Temauarii Pihatarie sis à Arue, 1 maison d'habitation

N° 85-1337-1 AU, Mme Nicole Sihan, sur le lot 4 du lotissement Auffray sis à Punaauia, 1 maison d'habitation

N° 85-1340-1 AU, M. Noël Ly, sur la parcelle B3 de la terre Faafaa II du lot 5 de la parcelle B sise à Punaauia, 1 maison d'habitation

N° 85-1374-1 AU, M. Heifara Maraiuria, sur le lot 2 dépendant de la terre Tepumaraura sise à Afaahiti, 1 maison d'habitation

Travaux autorisés le 6 janvier 1986

N° 85-1145-2 AU, M. Pierre Zizou, sur une parcelle de la terre Amatie I sise à Papara, 1 maison d'habitation

N° 85-1360-1 AU, Mlle Roberta Horoi, sur la parcelle cadastrée 156 - section L sise à Mahina, 1 maison d'habitation

N° 85-1364-1 AU, Mme M. Jean Baechler, sur le lot 2A de la parcelle A dépendant des terres Vaiaameamea sises à Afaahiti, 1 maison d'habitation

N° 85-1369-1 AU, Mme Siliifu Lenoir, sur une parcelle de terre détachée de la terre Tufareura sise à Paea sur la parcelle cadastrée 91 - section K sise à Mahina, 1 maison d'habitation

Travaux autorisés le 8 janvier 1986

N° 85-1366-1 AU, Mme Madeleine Oll Asoi, sur la parcelle 5 du partage du lot 4 de la propriété Villierme sise à Papara, 1 maison d'habitation

N° 85-1373-1 AU, M. Stanislaw Wisniewski, sur la parcelle cadastrée 21 - section I sise à Mahina, aménagement intérieur d'une maison d'habitation

N° 85-1377-1 AU, Mlle Heidy - Perle Teinauri, sur une partie de la parcelle B du lot 9 dépendant du domaine de la succession T. Tehaamatai sis à Papara, 1 maison d'habitation

N° 85-1379-1 AU, Mme M. Michel Prout, sur une partie de la parcelle B du lot 9 dépendant du domaine de la succession T. Tehaamatai sis à Papara, 1 maison d'habitation

N° 85-1387-1 AU, M. Michel Girou, sur la parcelle cadastrée 152 - section L sise à Mahina, 1 maison d'habitation

Travaux autorisés le 10 janvier 1986

N° 85-1268-3 AU, M. le président du CAMICA, Mitirapa - Toahotu, extension du centre communautaire catholique

N° 85-1346-1 AU, M. Jonas Tahutini, sur une partie de la terre Vaipai sise à Paea, 1 maison d'habitation

N° 85-1354-1 AU, M. Jacques Tamaitahio, sur une parcelle du lot B2 du lot 7 du lot 14 dépendant de l'ancien domaine de Atimaono sis à Papara, 1 maison d'habitation

N° 85-1386-1 AU, Mme Perrine Tapa, sur le lot 5 du lotissement résidence Nahoata sis à Pirae, 1 garage